



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mamoudzou, le 24 mars 2014



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements
scolaires du second degré,
Monsieur le Directeur du CUM,**

RECTIFICATIF

DPE2d

Gestion collective

**Division des Personnels
Enseignants du 2nd degré**

Dossier suivi par
Aude APPADOO
02.69.61.95.20
Hajamanana FROGET
02.69.61.92.04
Mounissa ABOUDOU
02.69.61.88.64

télocopie
02.69. 61 93 06
Mél.
dpe-gc@ac-mayotte.fr

Site Internet
<http://www.ac-mayotte.fr/>

**B.P. 76
97600 - MAMOUDZOU**

**Objet : Mouvement INTRA ACADEMIQUE des personnels enseignants du
second degré de MAYOTTE : rentrée scolaire 2014**

Au lieu de :

Les personnels en 2^{ème} ou 4^{ème} année bénéficient d'une bonification de 999 points s'ils demandent leur établissement d'affectation 2013-2014 en vœu unique.

Lire :

Les personnels en 2^{ème} ou 4^{ème} année bénéficient d'une bonification de 999 points afin de poursuivre leur activité dans leur établissement d'affectation 2013-2014 s'ils demandent ce même établissement quelque soit le rang du vœu.

